



CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

Jeudi, 13 octobre 2022 - 20h00 au Cotterd

Procès-verbal no. 07/2022

Présidence : M. Yves PELLET		
Municipalité		Excusés
M. Pierre-Alain KARLEN	Syndic	
Mme Corinne BALLIF GROGNUZ	Municipale	
M. Reynald DÄNZER	Municipal	
M. Pierre-Alain FAVROD	Municipal	
M. Roland MOOSER	Municipal	

Ordre du jour :

1	Appel	p. 2
2	Adoption de l'ordre du jour	p. 2
3	Projet Agglo Rivelac : présentation de l'état d'avancement des travaux PDI-PA5-SRGZA par Mme Corinne Margalhan-Ferrat, Directrice du bureau technique du projet Agglo Riviera	p. 2
4	Procès-verbal de la séance du 16 juin 2022	p. 3
5	Communications du Bureau	p. 3
6	Communications de la Municipalité	p. 3
7	Préavis no. 05-2022 du 26 septembre 2022, relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2023	p. 5
	7.1 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion	p. 5
	7.2 Adoption du préavis no. 05-2022	p. 6
8	Nomination d'un membre remplaçant de l'ASPIHL à la suite de la démission d'Antoinette Dapples Dünner	p. 6
9	Nomination du Bureau de juillet 2022 à juin 2023	p. 6
10	Divers	p. 6



Il est 20h00, M. le Président Yves PELLET souhaite la bienvenue aux Conseillers/ères ainsi qu'aux membres de la Municipalité présents pour la troisième séance de l'année 2022.

M. le Président cède la parole à M. Kim KAUFFMANN, Secrétaire du Conseil, pour l'appel.

1. Appel

- Présents : 28
- Excusés : 7
- Absents : 0

Le quorum est atteint, M. le Président invoque la bénédiction divine sur les travaux de l'Assemblée, puis il déclare la séance ouverte.

M. le Président rappelle que les interventions des Conseillers/ères se font debout, que chaque intervenant mentionne son nom et son prénom avant de s'exprimer. Il demande de parler de manière brève, claire et précise.

Mmes Joëlle DÄNZER et Laurence STETTLER fonctionneront comme scrutatrices.

2. Adoption de l'ordre du jour

En l'absence de remarques, M. le Président constate que l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Projet Agglomération Rivelac

M. le Président cède la parole à M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN, à l'initiative de cette présentation du projet Agglomération Rivelac, dont il assure depuis juillet 2022 la co-présidence en qualité de représentant de la région du Haut-Lac, et en charge de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA).

M. le Syndic présente l'intervenante, Mme Corinne MARGALHAN-FERRAT, responsable du bureau d'agglomération, ainsi que les deux autres co-présidents du projet, Mme Elise KAISER, Municipale de La Tour-de-Peilz et M. Roland MESOT, Conseiller communal de Châtel-Saint-Denis.

Cette co-présidence constitue la nouvelle tête de proue de l'équipe politique en charge de faire avancer les dossiers aux enjeux régionaux d'Agglomération Rivelac. Cette équipe effectue actuellement une tournée auprès des Conseils communaux prodiguant la présentation qui va suivre.

Mme Corinne MARGALHAN-FERRAT délivre à l'Assemblée la présentation annexée au présent procès-verbal.

M. le Syndic remercie Mme Corinne MARGALHAN-FERRAT pour son intervention et lance la valse des questions.

Question de Mme Antoinette DAPPLES DÜNNER : comment abordez-vous la question de la mobilité dans le PDI-PA5 ? Cette question a été une préoccupation lors de la présentation au Conseil de la 3^{ème} correction du Rhône.

Réponse de Mme Corinne MARGALHAN-FERRAT : Agglo Rivelac incite les Communes à proposer des projets propres à leur territoire et qu'elles souhaitent soumettre au titre de projet d'agglomération. Les questions de mobilité douce sont éligibles, et en principe soutenues par la Confédération. Il va falloir établir une stratégie en conséquence, et les mesures y relatives doivent être en adéquation avec cette dernière. Agglo Rivelac va effectuer un inventaire des mesures d'infrastructure de transport.

Commentaire de M. le Syndic : la liste des travaux présentée à Agglo Rivelac par les Communes doit être réaliste. Il s'agit de compacter la « liste du Père Noël » par un travail de maturation des projets présentés.



Question de Mme Antoinette DAPPLES DÜNNER : dans toute cette organisation Agglo Rivelac quel est le rôle des Cantons ?

Réponse de Mme Corinne MARGALHAN-FERRAT : les Cantons participent aux projets d'agglomération en fonction des bases légales en vigueur.

Question de Mme Aurélie ZIÖRJEN : on a parlé d'Agglo Chablais, pourquoi la Commune de Noville n'en fait pas partie ?

Réponse de Mme Corinne MARGALHAN-FERRAT : il existe une liste des Communes faisant partie des projets d'Agglo. Les Communes ne peuvent faire partie que d'une seule agglomération. C'est un choix politique, mais aussi économique, par exemple lié aux questions de pendularité et de la mobilité.

M. le Syndic remercie Mme Corinne MARGALHAN-FERRAT pour son intervention.

4. Procès-verbal de la séance du 16 juin 2022

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du Conseil du 16 juin 2022 est accepté à la majorité, 1 abstention.

M. le Président remercie le Secrétaire pour la rédaction du document.

5. Communications du Bureau

- Lors des votations fédérales du 25 septembre, 6 personnes du Conseil ont procédé au dépouillement du scrutin. M. le Président remercie les personnes ayant contribué à ces tâches.
- M. le Président rappelle aux Conseillers/ères qu'un formulaire d'indemnisation des membres des Commissions et des Délégations est à disposition auprès du Secrétaire, permettant d'obtenir le remboursement des heures engagées et d'éventuels frais.
- Le 23 novembre prochain, Mme Patricia Dominique LACHAT, Préfète du District d'Aigle, effectuera sa visite annuelle des Autorités communales. Les documents du Conseil communal, de la Municipalité et de l'Administration communale seront passés en revue.
- Durant la dernière séance du Conseil, l'adoption du Rapport de gestion 2021 a déclenché des discussions animées. À la suite de cela, une délégation du Bureau, ainsi qu'une représentation de la COFIGE se sont réunis le 30 août dernier. Le but de cette rencontre était d'envisager les possibilités d'amélioration du travail de contrôle de la COFIGE, relativement aux futurs Rapports de gestion. La COFIGE a retenu un certain nombre de mesures à mettre en place. Un représentant de la Commission s'exprimera à ce sujet dans les Divers de l'ordre du jour.

6. Communications de la Municipalité

M. le Président transmet la parole à M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN, qui cède la parole aux membres de la Municipalité :

- **M. le Municipal Pierre-Alain FAVROD :**

Vendange de la vigne communale : le 30 octobre, la vigne communale a été vendangée avec une excellente récolte proche du quota et à 78-80 degrés Oechsle.

Travaux de mise en séparatif EC/EU du secteur Nord : le décompte final des travaux s'élève à CHF 1'299'822.95, pour un Préavis ayant annoncé CHF 1'307'000.00. M. le Municipal note l'excellente collaboration avec le bureau d'ingénieurs Herter & Wiesmann, en la personne de M. Vannaz.



- **Mme la Municipale Corinne BALLIF GROGNUZ :**

Cohésion sociale - plan canicule : 30 personnes résidant dans la Commune répondaient aux critères, à savoir : âgées de plus de 75 ans, vivant seules, sans suivi de CMS. La Commune vérifie que ces personnes soient bien entourées et qu'elles suivent les recommandations sanitaires communiquées.

Loisirs et activités culturelles : les inscriptions pour les Fenêtres de l'Avent seront ouvertes sous peu, et un spectacle de contes pour enfants de 6-10 ans aura lieu le 26 novembre à la salle du Battoir, avec deux séances à 14h00 et à 16h00. Prix d'entrée de CHF 5.00 / personne.

- **M. le Municipal Reynald DÄNZER :**

Ports et cours d'eau : avec les fortes chaleurs, les algues ont largement proliféré. La faucheuse nouvellement acquise a rempli sa mission à cinq reprises. Ce nouveau système permet de faucher sous les bateaux, ce qui évite de devoir les déplacer durant l'intervention.

Port du Vieux Rhône : énormément de visiteurs cette année, avec peu de moustiques.

Ecole : les deux classes ont pu être conservées.

Commission consultative du cercle scolaire du Haut-Lac : cette commission a été dissoute et ses tâches ont été reprises par l'ASPIHL.

Canal du Haut-Lac : dès 2023, l'entretien du Canal sera à la charge de la Commune depuis le Châtelet jusqu'au lac, hormis les 400 derniers mètres de zone marécageuse causée par les castors. Les travaux d'entretien seront confiés à l'entreprise Girod. Ils sont budgétés à CHF 30'000 par an dont env. CHF 18'000 seront à la charge de la Commune, le solde étant un subside du Canton.

- **M. le Municipal Roland MOOSER :**

Route du Châtelet : des travaux de réfection ont été entrepris sur la route du Châtelet. La charge de trafic y devient importante, notamment avec les deux lignes de bus 120 et 121 desservants Aigle et Bex. Le trafic des véhicules légers y est aussi en augmentation, malgré la tentative de Rennaz de limiter la circulation en son centre. Les fissures dans le revêtement ont été colmatées. Mais à terme, dans 5-6 ans, il faudra refaire le revêtement complet de la route.

Route des Grangettes : d'importants trous et nids de poule ont été réparés.

Dessertes agricoles : au bout de cinq ans et beaucoup de patience, les travaux débuteront le 24 octobre. Cela débutera avec le chemin des Praillons, le chemin des Bousses et le chemin de la Grange du Bras. Les autres secteurs suivront en 2023.

Pont de la Californie : il s'agit également d'un projet où la patience est de mise. Les contraintes du Canton sont extrêmes, pour exemple : l'élaboration d'un plan paysager prévoyant l'aménagement de plantes typiques en harmonie avec la végétation, garantir le passage sans nuisances de la faune terrestre, assurer un suivi écologique des travaux, veiller à la protection des amphibiens, et, cerise sur le gâteau, la période à exclure pour les travaux s'étend de février à septembre !

Mesures d'économie d'électricité : l'intensité de l'éclairage public a été réduite à 70% de luminosité. En l'absence de mouvement, la luminosité baisse à 10%. Les commerces de la Commune ont été invités à éteindre les éclairages des vitrines de minuit à 6h00.



- **M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN :**

Pénurie d'électricité : une séance est prévue à Villeneuve le 24 octobre à la demande de l'État-major cantonal de conduite. En qualité de Commune pilote de Romande Energie, Noville a pris les devants avec les éclairages routiers LED dynamiques. L'Etat de Vaud, par l'intermédiaire de la Conférence des directeurs cantonaux d'énergie, a émis des recommandations pour le chauffage des locaux, l'eau chaude sanitaire, les systèmes de refroidissement, l'aération, les éclairages et l'informatique. Quant aux décorations de Noël, certaines Communes y renoncent totalement, d'autres offriront un service minimum. Des mesures préparatoires pour des économies d'énergie seront communiquées le moment venu.

Plan général d'affectation (PGA) / Plan partiel d'affectation (PPA) : déposé en août 2021, le PGA a été approuvé par le Conseil d'Etat le 5 octobre, avec un délai de recours de 30 jours. Y figurait aussi l'approbation du PPA En Brassey. La validation finale sera donnée sous peu par Mme Christelle LUISIER, Conseillère d'Etat. C'est une bonne nouvelle pour un travail de longue haleine.

M. le Président remercie les membres de la Municipalité pour leurs communications.

7. Préavis no. 05-2022, du 26 septembre 2022, relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2023

M. le Président cède la parole à M. le Syndic pour ses commentaires.

M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN :

L'endettement par habitant de CHF 5'965.00 reste important, mais se situe juste au-dessus de la moyenne des communes vaudoises (CHF 5'888.00), moyenne calculée hors Lausanne. Comme expliqué dans le Préavis, il y a un décalage entre l'élaboration du budget en cours pour décembre 2022 et l'arrêté d'imposition 2023 qui doit être déposé au 30 octobre 2022. De plus, un certain nombre de charges supplémentaires viendront grever les finances de la Commune, étant donné que le Conseil d'Etat ne veut pas reprendre la facture sociale de CHF 150 millions avant 2028. On s'attend également à une légère diminution des entrées fiscales due à la période contraignante de la pandémie. Sur la base des éléments présentés dans le Préavis et malgré le processus budgétaire 2023 en cours, ainsi qu'une perte annoncée pour 2022, la Municipalité propose de maintenir l'arrêté d'imposition 2023 à 75%.

M. le Président remercie M. le Syndic pour ses explications et ouvre la discussion.

Il n'y a pas de questions. La discussion est close.

7.1. Rapport de la Commission des Finances et de Gestion

M. le Président cède la parole à M. Christophe CARREL, Président de la COFIGE, pour la lecture de son rapport que les Conseillers/ères ont reçu par courriel.

La COFIGE suggère d'accepter les conclusions du Préavis no. 05-2022, du 26 septembre 2022, relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2023, comme suit :

- **d'adopter** l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 tel que présenté ;
- **d'autoriser** la Municipalité à le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation.

M. le Président remercie M. Christophe CARREL pour son intervention et ouvre la discussion.

Il n'y a pas de questions. La discussion est close.



7.2. Adoption du Préavis no. 05-2022

M. le Président passe à l'adoption du Préavis no. 05-2022.

Le Conseil communal de Noville :

- ayant pris connaissance du **préavis no. 05-2022 du 26 septembre 2022 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2023** ;
- ayant entendu le rapport de la Commission des Finances et de Gestion;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide :

- **d'adopter** l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 tel que présenté ;
- **d'autoriser** la Municipalité à le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation.

M. le Président passe au vote. Le Préavis no. 05-2022 est accepté à l'unanimité.

8. Nomination d'un membre remplaçant à la délégation de l'ASPIHL à la suite de la démission de Mme Antoinette DAPPLES DÜNNER

Par suite de la démission de Mme Antoinette DAPPLES DÜNNER, une place de délégué(e) à l'ASPIHL (Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac) est vacante.

Mmes Chantal ISENRING et Audrey RAVENSWAAIJ se sont présentées comme candidates. Il n'y a pas d'autres candidatures spontanées dans l'Assemblée.

Mme Chantal ISENRING décidant de céder sa place, c'est Mme Audrey RAVENSWAAIJ qui est élue comme nouvelle déléguée à l'ASPIHL, par acclamation.

9. Nomination du Bureau de juillet 2022 à juin 2023

M. le Président Yves PELLET, se déclare candidat à sa propre réélection et sollicite l'Assemblée pour d'autres candidatures à la Présidence du Conseil. En l'absence de volontaires, M. le Président se voit reconduit dans sa fonction par acclamation.

Les deux Vice-Présidents actuels, Mme Antoinette DAPPLES DÜNNER (1^{ère} vice-présidente) et M. Kevin GRANGIER (2^{ème} vice-président) annoncent vouloir renouveler leurs mandats. En l'absence d'autres candidats, les deux Vice-Présidents - ayant préalablement interverti leurs rangs à savoir M. Kevin GRANGIER (1^{er} vice-président) et Mme Antoinette DAPPLES DÜNNER (2^{ème} vice-présidente) - sont reconduits dans leurs fonctions par acclamation.

A défaut d'autres candidatures issues de l'Assemblée, les deux scrutatrices en fonction, Mmes Sandra FAVROD et Laurence STETTLER, ainsi que les deux scrutatrices suppléantes, Mmes Joëlle DÄNZER et Margaux DÜNNER, sont toutes les quatre reconduites dans leurs tâches par acclamation.

10. Divers

M. le Président sollicite l'Assemblée pour d'éventuels divers.

Information de M. Christophe CARREL : une proposition de planning de réunions pour l'établissement du rapport de gestion a été refusée par M. le Syndic, argumentant qu'il était impossible de s'exprimer sur un exercice pas encore terminé.



Dès lors, des représentants de la COFIGE se sont réunis avec M. le Président du Conseil, le Secrétaire et M. le Conseiller Kevin GRANGIER, pour trouver des pistes de solutions en vue d'une meilleure collaboration de la Commission avec la Municipalité. Les mesures suivantes ont été suggérées :

- Nommer un commissaire au sein de la COFIGE pour chaque Municipal/e et son dicastère, afin de créer un lien privilégié et un échange constructif ;
- Sur la recommandation de M. le Municipal Pierre-Alain FAVROD lors de la dernière séance du Conseil, la COFIGE peut suivre ponctuellement l'avancement des travaux liés à un Préavis, et cela en coordination avec le/la Municipal/e en question.

En vue d'une organisation harmonieuse, les rencontres avec la Municipalité devront être planifiées bien à l'avance, et en accord avec toutes les parties. La COFIGE mettra tout en œuvre pour que ces démarches aboutissent à une bonne collaboration et à une entente constructive.

Commentaire de M. le Syndic : il y a des pistes intéressantes dans ce qui a été présenté. Pour la Municipalité, l'effort principal est porté sur le Budget du prochain exercice. Il suggère une discussion entre la Municipalité accompagnée du Boursier et la COFIGE. Puis des relations bilatérales permettront d'affiner certaines questions.

Question de M. Christophe CARREL : à qui s'adresse-t-on en cas de demandes particulières ?

Réponse et commentaires de M. le Syndic : les demandes concernant le Budget doivent passer par le Greffe qui va en référer auprès des membres de la Municipalité. En ce qui concerne les Comptes, pour rappel, ceux-ci seront verrouillés et révisés. On ne pourra donc plus intervenir sur les Comptes.

M. le Syndic salue la qualité du « Guide pratique à destination des Commissions de surveillance des Conseils généraux et communaux » publié par l'Etat de Vaud auquel M. le Président a fait référence lors de la dernière séance du Conseil. Il donne lecture de quelques extraits des pages 5 et 6 dudit document, en rappelant notamment le besoin « d'établir une relation constructive et cordiale avec la Municipalité », en veillant à :

- « Adopter une attitude neutre et impartiale »
Les commissions de surveillance veillent notamment à respecter les règles en vigueur en matière de récusation. Elles ne doivent en outre pas être des lieux de règlement de compte entre les membres du Conseil et des membres de Municipalité.
- « Faire preuve de discrétion »
Les membres des commissions de surveillance sont tenus au respect du secret de fonction.
- « Respecter le consensus »
Les commissions prennent leurs décisions à la majorité simple. Elles peuvent, le cas échéant, faire état d'opinions minoritaires importantes par le dépôt d'un rapport de minorité.

Il rappelle que le Président du Conseil n'a pas le droit de siéger avec les Commissions.

En respectant ces quelques préceptes, on devrait parvenir à une bonne collaboration. La Municipalité se réserve le droit d'inviter les membres d'une Commission à visiter des chantiers pour partager l'état d'avancement des travaux et pour fournir des explications. Encore faut-il que les membres des Commissions soient présents.

Enfin, M. le Syndic fait référence à une publication cocasse parue dans le Journal de l'UCV, concernant le refus par le Conseil d'Etat Vaudois de donner un accès aux comptes informatiques (SAP) à la Cour des comptes. M. le Syndic dit « boire du petit lait » lorsqu'il lit cela, alors qu'une Conseillère d'Etat ordonne à la Municipalité de Noville de fournir ses données comptables sous forme numérique à la COFIGE.

Commentaire de M. le Président : il est content de constater qu'il y a une réelle volonté de meilleure collaboration entre les parties, qu'elles souhaitent travailler main dans la main et pas les unes contre les autres. Les choses vont dans la bonne direction.



Intervention de M. le Municipal Reynald DÄNZER : il invective M. le Président en rappelant que la Municipalité cherche continuellement à collaborer dans la bonne direction, certes parfois avec quelques divergences. Et d'insister avec véhémence qu'il ne faut pas laisser supposer que l'on cherche à cacher quoique ce soit à qui que ce soit !

Réponse de M. le Président : il entend et remercie M. le Municipal pour ses propos, tout en précisant qu'il n'a jamais exprimé dites suppositions qu'évoque M. le Municipal. Tout au contraire, il se réjouit de constater que cela va dans la bonne direction.

Information de M. Claude-Alain STETTLER : en sa qualité de délégué EPUDEHL, il a participé à une assemblée à Roche la semaine dernière. Le budget de fonctionnement reste inchangé. Des captages ont été effectués pour mesurer les niveaux d'eau et la consommation par suite d'un été rigoureux. Le mois de juillet a fortement sollicité les réserves avec 54% d'eau consommée. Mais, il y a de la marge, l'arrosage des cultures n'est pas compromis.

Il n'y a pas d'autres interventions.

M. le Président remercie les membres de l'Assemblée pour leur présence et le travail accompli, et clôt la séance.

La séance est close à 21h55.

Yves PELLET
Président



Kim KAUFFMANN
Secrétaire

Dernière séance de 2022 :

Vendredi, 9 décembre 2022